

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal se réunira

Le Mardi 05 Mai 2026

à 20 h 00

Salle du Conseil
En Mairie de Villevêque

Affiché le 29 Avril 2026

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un représentant au syndicat e-Collectivités
2. Composition de la commission communale des impôts directs
3. Désignation d'un signataire au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme et L2122-6 du Code général des collectivités territoriales
4. Convention d'occupation du domaine public
5. Tourisme – Saison estivale 2026 - Convention food-trucks
6. Tourisme – Saison estivale 2026 – Convention Viniyoga
7. Représentations de la commune auprès de diverses associations culturelles
8. Subvention exceptionnelle à l'association La Renaissance
9. Voirie – Convention avec le Département pour la réalisation de travaux sur la RD113